

Département des Alpes de Haute-Provence

-  Autoroute A51 (gérée et entretenue par ESCOTA)
-  Routes nationales (gérées et entretenues par l'État - DIRMED)

Les moyens mis en œuvre sont importants mais ne permettent pas d'intervenir partout simultanément. Le Conseil général a fixé des priorités d'intervention.

Routes départementales gérées et entretenues par le Conseil général :

-  Priorité 1
-  Priorité 2
-  Priorité 3
-  fermées l'hiver
-  Stations de ski

-  Routes déneigées par le Conseil général voisin

Le déneigement des voies communales relève de la commune concernée.

Les conseils de sécurité

- Vérifiez l'état de votre véhicule (freins, éclairages, essuie-glaces...).
- Préférez les itinéraires déneigés en priorité.
- Prévoyez un « kit de survie » : de bonnes chaussures, des gants, une pelle à neige, une raclette, des couvertures, de l'antigel, un produit antigivre, une lampe de poche.
- Ne dépassez pas une saieuse en cours de traitement.
- Respectez scrupuleusement la signalisation et les distances de sécurité.
- Soyez vigilant, une route sèche peut être glissante.

La nuit la circulation peut être difficile, déneigement non assuré.



La circulation en hiver



Service communication du Conseil général 04 - Infographie : C. Gugliero - Photos : F. Exabis, C. Denigo, DR - Impression : DA 04

Où s'informer ?

- Inforoute CG04 pour les routes départementales : Tél. 04 92 30 06 10 et www.cg04.fr
- ESCOTA pour l'autoroute A51 - Tél. 3605 (0,06€/min) et www.autoroutes.fr
- DIRMED pour les routes nationales : Tél. 04 92 24 44 44 et www.dirmed.fr (N° inforoute - pour les départements 04, 05 et 38)
- CRICR pour toutes les routes : Tél. 0800 100 200 (N° vert - gratuit à partir d'un poste fixe) - (bison futé - www.bison-fute.equipement.gouv.fr)
- Météo France : Tél. 08 99 71 02 04 (1,35€/appel + 0,34€/min) et www.meteo.fr